

## **Concours de bourses du CIRRELT 2008-2009**

### **Bourses d'excellence du CIRRELT**

Ces bourses d'un montant de 4000\$ chacune sont attribuées à des étudiants membres du CIRRELT inscrits en maîtrise de recherche ou au doctorat, qui se distinguent par l'excellence de leur dossier académique et leurs aptitudes à la recherche.

Conditions d'admissibilité :

- 1- Être membre du CIRRELT.
- 2- Être inscrit dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat.

### **Bourses de coopération Montréal-Québec**

Ces bourses d'un montant variant entre 1500\$ et 2000\$ chacune sont attribuées à des étudiants membres du CIRRELT inscrits en maîtrise de recherche ou au doctorat, et dont les travaux sont dirigés par au moins deux membres du CIRRELT, un professeur à l'Université Laval et un autre affilié à une institution montréalaise.

Conditions d'admissibilité :

- 1- Être membre du CIRRELT.
- 2- Être inscrit dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat.
- 3- Être codirigé par au moins deux membres du CIRRELT, un professeur de l'Université Laval et un autre affilié à une institution montréalaise.

### **Bourses de stages internationaux du FQRNT**

Ces bourses d'un montant maximum de 15000\$ chacune sont attribuées à des étudiants membres du CIRRELT inscrits en maîtrise de recherche ou au doctorat, qui souhaitent effectuer un stage de 2 à 12 mois à l'étranger dans le cadre de leurs études. Ces bourses sont offertes par le FQRNT afin de stimuler les échanges internationaux en recherche. Le CIRRELT sélectionnera les dossiers les plus méritants en fonction des critères fixés par le FQRNT, qui se réserve le droit d'approuver ou non la sélection des candidats soumis par le CIRRELT. Consulter :

[http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/subventions/regles/stage\\_international.htm](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/subventions/regles/stage_international.htm)

Conditions d'admissibilité :

- 1- Être membre du CIRRELT.
- 2- Être inscrit dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat.
- 3- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.
- 4- Être résident du Québec et y être domicilié depuis au moins une année.
- 5- Réaliser un stage de 2 à 12 mois (débutant au plus tard le 31 mars 2010) dans l'un des pays ou régions suivants : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne.
- 6- Ne pas être inscrit en cotutelle avec l'université correspondant au lieu du stage.

## Évaluation des dossiers

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- 1- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche.
- 2- La correspondance du projet de recherche avec la programmation de recherche du Centre.
- 3- **Pour une candidature à une bourse de stage international du FQRNT :**  
L'insertion du projet de stage dans les actions internationales du Centre.

## Constitution des dossiers

Les candidatures doivent être présentées par les directeurs de recherche et devront inclure :

- 1- Le dernier bulletin de notes de l'étudiant.
- 2- Une lettre du ou des directeurs indiquant le sujet de la recherche et ses liens avec la programmation de recherche du Centre, l'état d'avancement des travaux et une présentation de l'étudiant et de ses mérites. **Pour une candidature à une bourse de stage international du FQRNT**, la lettre devra également préciser en quoi le projet de stage s'insère dans les actions internationales du Centre.

Date limite de remise des dossiers : 24 octobre 2008